

**Province de Québec**  
**Commission scolaire Western Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15, rue Katimavik, le 25 mars 2025, à 19 h.

**PRÉSENCES :** La présidente Labadie, les commissaires Bélanger, Brushey, Cornforth, Giannakoulis, Green, Goldsbrough, Garner, McCrank, Moore et Killeen, les commissaires-parents Fortier, Bouchard, Rhéault et James.

**PERSONNEL :** Directrice des services complémentaires L. Falasconi, directeur des ressources humaines A. Paquin, directrice des ressources financières M. Lupien, responsable de l'application des règles contractuelles A. Gendron et responsable de la gestion administrative R. Vincent.

Le directeur général, M. G. Singfield, le secrétaire général, M. E. Keon, et le directeur général adjoint/directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. P. Proulx, sont également présents.

Reconnaissance territoriale : Commissaire-parent Bouchard

Ouverture de l'assemblée : 18 h 31

**Participation publique**

L. Taylor et H. Karubara s'adressent au conseil

**C-24/25-118**

**Adoption de l'ordre du jour**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel avec la modification ci-dessous. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Bouchard.

- Suppression du point 7.3 – Code d'éthique

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-119**

**Motion de passage à huis clos**

LA COMMISSAIRE GREEN PROPOSE QUE la séance passe à huis clos à 18 h 48. La proposition est appuyée par le commissaire Cornforth.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-120**

**Motion de retour en séance publique**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHARD PROPOSE QUE le conseil retourne en séance publique à 19 h 51. La proposition est appuyée par la commissaire Killeen.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-121**

**Adoption du procès-verbal**

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 25 février 2025 soit approuvé tel que distribué. La proposition est appuyée par le commissaire Cornforth.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la présidente**

Dans son rapport, la présidente Labadie aborde les points suivants :

- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ
- Projet de loi 94
- Décision à venir de la Cour suprême sur le projet de loi 21
- Communication dans les médias sociaux
- Inscriptions à la conférence de printemps

**Rapport du directeur général**

Le directeur général présente son rapport, abordant les sujets suivants :

- Mise à jour sur le déboulage
- Destination Imagination – Félicitations à Steve Greig et Lisa Diner
- Réunions avec les directeurs d'école
- Formation et atelier sur la DEI prévus pour les commissaires
- Initiative de leadership I2A
- Liste des conférenciers de la conférence de printemps
- Le concept de fondation
- Le programme de Concordia
- Directive du MEQ – Projet de loi 94

**Directeur général adjoint**

Le directeur général adjoint s'adresse aux commissaires au sujet de la réunion à laquelle il a assisté ce soir à 18 h 45 concernant le budget provincial qui a été déposé aujourd'hui. Il présente les détails suivants :

- Budget total de 461 M\$ sur 4 ans, dont une allocation estimée à 1 % pour la CSWQ.
  - o Accent sur les éléments suivants :
    - Mesures visant à faciliter l'obtention des qualifications, des brevets et des DESS pour les enseignants
    - Augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes de métiers
  - o L'augmentation globale du budget est inférieure d'environ 2 % à l'inflation
- Augmentation globale du PQI provincial (investissements)
  - o Réduction pour le secteur de l'éducation, qui passe de 3,7 à 3,1 milliards de dollars

- Les projets qui étaient en attente le resteront
- Gel d'embauche maintenu jusqu'à l'année scolaire 2029-2030

**C-24/25-122****Rapport du Comité exécutif – 18 février 2025**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la séance du 18 février 2025 du Comité exécutif. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-123****Appel d'offres public – École secondaire du Pontiac – Remplacement de l'ascenseur – Contrat n° 24510B027**

ATTENDU QU'un montant de 700 000 \$ a été réservé à partir de la mesure 50621 de 2022-2023 et qu'un montant de 600 000 \$ a été réservé à partir de la mesure 50621 de 2021-2022 pour le remplacement de l'ascenseur;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont récupéré les documents relatifs à l'appel d'offres :

- LEXCO CONSTRUCTION INC.
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- ACQ – Région de l'Outaouais
- Seguin Morris Inc.
- 6739741 CANADA INC.
- LES INDUSTRIES CAMA
- LALONDE CANTIN CONSTRUCTION & ASSOCIÉS CANADA INC.
- DEFRAN INCORPORÉE

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

|  |              |
|--|--------------|
| LALONDE CANTIN CONSTRUCTION & ASSOCIÉS CANADA INC. | 919 000 \$   |
| D.L.S. CONSTRUCTION INC.                           | 927 000 \$   |
| 6739741 CANADA INC.                                | 934 880 \$   |
| LEXCO CONSTRUCTION INC.                            | 1 015 900 \$ |
| DEFRAN INCORPORÉE                                  | 1 067 422 \$ |

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-24/25-61, le Comité exécutif recommande que le conseil octroie le contrat à Lalonde Cantin Construction & Associés Canada Inc.

LA COMMISSAIRE KILLEEN PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à LALONDE CANTIN CONSTRUCTION & ASSOCIÉS CANADA INC. et autorise le DGA Pascal Proulx à signer le contrat. La proposition est appuyée par le commissaire Cornforth.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-124**

**Mise à jour des Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics**

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (la « directive »), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2015;

ATTENDU QUE l'article 24 de la directive précise que les organismes publics doivent adopter leurs propres lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE, compte tenu de la conjoncture actuelle du marché, le Conseil du trésor a demandé aux organismes publics de mettre à jour leurs lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics afin de refléter les changements dans les exigences relatives aux achats de biens en ligne (NOUVEAU : Section 5.1)

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-24/25-63, le Comité exécutif recommande au conseil d'approuver les « Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics » mises à jour telles que présentées.

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil adopte les « Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics » mises à jour telles que présentées. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Fortier.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-125**

**Demande de dérogation à la Politique sur les achats (D-11) de la CSWQ pour conclure un contrat de gré à gré avec Continuum pour l'impression et la distribution des factures de taxes scolaires pour l'année scolaire 2025-2026 – Contrat n° 24530G001.**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite conclure un contrat de gré à gré avec Continuum pour l'impression et la distribution des factures de taxes scolaires de 2025-2026;

ATTENDU QUE l'article 6.4 – Contrat par accord mutuel – de la Politique sur les achats de la CSWQ stipule que :

- a) La Commission scolaire peut recourir à une procédure de gré à gré pour les contrats dont la valeur estimée est inférieure à 5 000 \$;
- b) La Commission scolaire doit communiquer directement avec au moins un fournisseur et indiquer les biens, services ou travaux de construction requis et tout autre renseignement pertinent;
- c) Avant de conclure un contrat de gré à gré, la Commission scolaire doit s'assurer que des prix et des conditions équitables ont été obtenus;

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat de gré à gré est supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat par accord mutuel;

ATTENDU QUE pour un appel d'offres relatif à un contrat de plus de 5 000 \$, trois (3) devis écrits sont requis;

ATTENDU QUE l'article 7 de la Politique D-11 prévoit une exception au processus d'appel d'offres :

*Exception faite des contrats où la dépense estimée est équivalente ou supérieure aux seuils établis par la Loi sur les contrats des organismes publics, le conseil des commissaires peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons légitimes, autoriser la Commission scolaire à conclure un contrat sans avoir recours au processus d'appel d'offres décrit dans la présente politique.*

ATTENDU QUE notre projet pilote actuel avec le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) se poursuit;

ATTENDU QUE le CGTSIM utilise actuellement les services de Continuum pour l'impression et la distribution des factures de taxes scolaires;

ATTENDU QUE le Service des finances de la CSWQ avait un contrat avec Continuum pour l'impression des factures de taxes de l'année dernière;

ATTENDU QUE le Service des finances de la CSWQ souhaite octroyer le contrat de gré à gré à Continuum pour le cycle d'imposition 2025-2026;

ATTENDU QUE la valeur estimée du contrat est inférieure à 30 000 \$;

LA COMMISSAIRE KILLEEN PROPOSE QUE le conseil approuve la demande de dérogation pour conclure un contrat de gré à gré avec Continuum pour l'impression et la distribution des factures de taxes

scolaires pour l'année scolaire 2025-2026. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Fortier.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-126**

**Rapport du Comité des parents – 20 janvier 2025**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHARD PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025 du Comité des parents. La proposition est appuyée par la commissaire-parent James.

Adoptée à l'unanimité

**Point 9.5 de l'ordre du jour**

**C-24/25-127**

**Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire – 28 octobre 2024**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2024 du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire. La proposition est appuyée par le commissaire Brushey.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-128**

**Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire – 5 novembre 2024**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2024 du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire. La proposition est appuyée par le commissaire Brushey.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-129**

**Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire – 8 janvier 2025**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2025 du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire. La proposition est appuyée par le commissaire Brushey.

Adoptée à l'unanimité

**C-24/25-130**

**Adoption du calendrier scolaire 2025-2026**

LA COMMISSAIRE-PARENT RHÉAULT PROPOSE QUE le calendrier scolaire 2025-2026 soit adopté tel que présenté par le directeur des ressources humaines. La proposition est appuyée par la commissaire Green.

Adoptée à l'unanimité

**Levée de la séance**

La présidente lève la séance à 21 h 28.